

PARTIE II.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

Section 1.—Notes explicatives sur la statistique
du commerce canadien

Source des données — La statistique du commerce extérieur se fonde sur les documents envoyés au Bureau fédéral de la statistique par les différents postes douaniers du Canada, à l'exception de ce qui suit: les exportations d'énergie électrique se fondent sur les rapports de l'Office national de l'énergie, et les importations, sur ceux des services d'utilité publique; les exportations de pétrole brut par oléoduc parviennent directement au Bureau des sociétés d'oléoducs. La valeur est enregistrée de même que, si possible, la quantité. La statistique du commerce extérieur ne reflète pas nécessairement les transactions financières relatives au mouvement des biens, car les modalités et le moment du paiement dépendent de nombreux facteurs.

Couverture.—Les exportations canadiennes (appelées aussi exportations de marchandises canadiennes) comprennent les marchandises entièrement produites ou fabriquées au Canada, ainsi que les marchandises réexportées après transformation. Les réexportations (appelées aussi exportations de marchandises étrangères) comprennent les marchandises réexportées du Canada sans avoir subi de transformation.

Pendant des années avant 1964, les importations comprenaient toutes les marchandises qui sont entrées au Canada et dédouanées pour la vente ou la consommation intérieure, soit les importations sur lesquelles tous les droits ont été acquittés et qui sont sorties des douanes pour passer aux mains de l'importateur. Les marchandises réexportées sans avoir été dédouanées pour la consommation intérieure ne sont pas comprises. Les importations entrées pour consommation ne sont pas nécessairement toutes consommées au Canada, mais leur consommation peut s'effectuer sans autres formalités douanières.

A compter du 1^{er} janvier 1964, la statistique du commerce extérieur du Canada est établie sur une base de «commerce général», non plus sur celle du «commerce spécial» utilisée jusqu'à la fin de 1963. Tous les chiffres du présent chapitre sont donc ceux de la nouvelle base. Les définitions des termes des alinéas précédents se fondent sur la base du «commerce spécial». La principale différence entre cette dernière base et celle du commerce général est qu'en ce dernier cas les importations sont enregistrées comme telles, que les marchandises soient dédouanées en vue de leur utilisation immédiate au pays ou qu'elles soient entreposées dans un entrepôt douanier sous la garde de la douane. Les exportations canadiennes demeurent les mêmes d'après les deux bases, mais les réexportations, depuis le 1^{er} janvier 1964, comprennent également les exportations expédiées des entrepôts douaniers, antérieurement exclues. Au cours des années, le total des exportations et des importations canadiennes, qu'elles soient établies sur la base du commerce général ou du commerce spécial, sera presque le même, mais des différences importantes peuvent paraître d'année en année, à cause de l'époque des livraisons et du niveau de l'activité commerciale.

Les exclusions les plus importantes du total des exportations sont les suivantes: or; biens envoyés aux militaires canadiens et aux diplomates en fonctions à l'étranger; biens financés en vertu de la loi des subsides pour la défense et expédiés à d'autres pays de l'OTAN; exportations provisoires pour les expositions ou compétitions; combustible et approvisionnements vendus aux navires et aéronefs étrangers au Canada; effets des colons; dons privés; et achats des touristes.

Les exclusions les plus importantes du total des importations sont l'or, les biens destinés aux militaires des États-Unis en garnison aux bases visées par un traité au Canada, l'équipement militaire canadien renvoyé au Canada, les navires importés pour le commerce extérieur et les navires de construction et d'immatriculation britanniques importés pour le cabotage, les importations provisoires pour les expositions ou les compétitions, le combustible et les approvisionnements achetés par des navires et aéronefs canadiens à l'étranger,

* Fondée sur les rapports statistiques publiés par la Division du commerce extérieur, Bureau fédéral de la statistique.